

Réunion du 6 septembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 75
Nombre de votants : 81

L'an deux mille vingt-et-un, le six septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, André CORLOBÉ (suppléant de Mme Maryse PAYBOU), Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROMÉ, Héléne BOURDEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Emmanuel HANON, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAREAU, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Christian MOLLES, Valérie CAMPAGNE-IBARCO, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, José FLORES (pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Idelette DEMAISON (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Daniel PÉDEPRAT (pouvoir à Mme Carole LARRIEU), Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Nathalie DUPLEIX, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Françoise DANDIEU, Jean-Luc NOURY, Jean-Pierre FAYET (pouvoir à M. Gérard IRIART), Firmin LARA, Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Céline LEMBEZAT (pouvoir à Mme Marie DE MORO), Jean-Jacques SENSEBÉ (pouvoir à M. Jacques LABORDE), Pierre LAFARGUE, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 10 : CREATION ET ADHESION DE LA SEPA ET DE SA FILIALE SIAB A UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

Rapporteur : M. Christian LÉCHIT

La communauté de communes de Lacq-Orthez est actionnaire de la SEM SEPA.

Le 19 mai dernier, le conseil d'administration de la SEPA a autorisé l'engagement des démarches préalables à la création d'un Groupement d'Employeurs entre la SEPA, sa filiale la SIAB, et auquel pourra également adhérer, quand elle sera créée, la SPL des Pyrénées-Atlantiques dont le projet a été initié par le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Ce Groupement d'Employeurs, à statut associatif, permettra de mutualiser les ressources humaines nécessaires à l'activité des sociétés adhérentes, dans un cadre juridique adapté et dédié.

Les salariés actuels de la SEPA seront donc employés par le Groupement d'Employeurs après transfert des contrats de travail. Le groupement mettra ses ressources humaines à disposition de ses adhérents, avec une facturation au prorata du temps passé.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique nationale d'organisation de groupements d'EPL, ou plus généralement de groupements de sociétés, avec des Groupements d'Employeurs. Il bénéficie dans ce cadre de l'accompagnement du Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs (CRGE), spécialisé dans le conseil et l'assistance méthodologique pour ces projets.

Le projet de statuts annexé à la présente délibération a été mis au point en collaboration avec le CRGE.

Aussi, en sa qualité de collectivité actionnaire de la SEPA disposant d'un siège au conseil d'administration, la communauté de communes de Lacq-Orthez est appelée à donner son accord préalable pour la création de ce Groupements d'Employeurs, ainsi que l'adhésion de la SEPA et de sa filiale la SIAB à cette structure.

M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, représentant de la communauté de communes de Lacq-Orthez au sein de la SEPA et M. Michel OLIVÉ, administrateur, ne participent pas au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de donner** son accord à la création du Groupement d'Employeurs correspondant,
- **de donner** son accord à l'adhésion de la SEPA, et de sa filiale la SIAB, à ce Groupement d'Employeurs,
- en conséquence, **d'autoriser** son représentant à la SEPA à se prononcer favorablement à cette création et à ces adhésions lors de la séance du conseil d'administration de la SEPA qui sera réuni à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Ma

Patrice LAURENT

